

ROLE ESSENTIEL DES SOCIÉTÉS SAVANTES DANS LA MISE EN PLACE DES PROCÉDURES DE RADIOPROTECTION DANS LE DOMAINE MÉDICAL

B. BASSE-CATHALINAT*, B. PUECH, Groupe Radioprotection (ACOMEN)

***Laboratoire de Biophysique, Université Victor Segalen Bordeaux 2, 33076 BORDEAUX**

Devant les contraintes liées à la mise en place des procédures de radioprotection des patients, du personnel, de l'environnement, le groupe d'Action Concertée en Médecine Nucléaire du Sud de la France (ACOMEN) en accord avec la Société Française de Biophysique et de Médecine Nucléaire (SFBMN) a envisagé la création d'un groupe de travail intitulé "Groupe de Radioprotection". Ce groupe réunit des acteurs ayant une expérience dans ce domaine : médecins médicaux, surveillants, médecins nucléaires, PCR...

Il a pour mission :

- de sensibiliser le milieu médical aux règles de radioprotection,
- de les aider, connaissant les contraintes de leur travail, à la mise en place des procédures,
- de les informer régulièrement sur les textes législatifs, mais aussi sur les données nouvelles concernant la radiobiologie, la gestion d'une situation dégradée, etc...

Les moyens mis en œuvre pour cette sensibilisation et cette information sont multiples :

- revue nationale publiant régulièrement des notes techniques
- site Internet avec connexion sur d'autres sites consacrés à la Radioprotection,
- messages réguliers, via Internet, aux Chefs de Service et à leurs collaborateurs
- organisation de sessions de formation faisant appel à des experts qualifiés,
- sollicitations personnelles lorsque le besoin s'en fait sentir.

Dans cette communication, nous voulons présenter les résultats obtenus au cours de ces deux dernières années, montrant ainsi l'efficacité d'un tel groupe intégré dans une Société Savante.

Voici quelques exemples des actions entreprises :

- formation de Médecins Nucléaires, des Manipulateurs en Radiologie dans le cadre du décret patients,
- recueil des niveaux de référence des examens en Médecine Nucléaire et transmission des résultats à l'IRSN,
- création d'un système de veille des textes législatifs (partenariat avec des Physiciens Médicaux),
- procédures de mesure de la radioactivité des effluents radioactifs à la sortie des émissaires d'un établissement (notes techniques dans la Revue de Médecine Nucléaire),
- préparation à la gestion d'un accident radiologique : numéro spécial de la Revue de Médecine Nucléaire entièrement consacré à ce problème et au rôle du Médecin Nucléaire.

En conclusion, les Sociétés Savantes apparaissent comme un relais essentiel pour la mise en place des règles régissant la radioprotection dans le domaine médical. Nous pensons que les responsables nationaux ont bien saisi cette opportunité. Mais les Sociétés Savantes ont aussi besoin des conseils et sollicitations des autorités en charge de la Radioprotection. Nous ne sommes pas loin de penser que l'efficacité du groupe radioprotection de l'ACOMEN repose sur le fait que lors des réunions de travail, se retrouvent autour de la table les agents concernés et des représentants de l'ASN, des DRIRES... Ces représentants, qui sont en premier lieu des observateurs, jouent en réalité un rôle fondamental de conseillers. Tout le monde est convaincu qu'entre le texte d'un arrêté et son application pratique, beaucoup de réflexions s'avèrent nécessaires.

Pour résoudre efficacement les problèmes, rien de tel qu'une confrontation régulière entre les protagonistes impliqués.